

Municipalité de Sainte-Luce

À une séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Luce tenue le 3 mai 2004 à 20 heures conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

À laquelle sont présents:

Gaston Gaudreault, maire
Guy Caron, conseiller
Paul-Eugène Gagnon, conseiller
Gilles Gagnon, conseiller
Martine Plante, conseillère
France St-Laurent, conseillère

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier est présent
Marie-Andrée Jeffrey, secrétaire-trésorière adjointe est présente

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Ordre du jour**
- 3. Procès-verbaux du 5 et 19 avril 2004**
- 4. Suivi des procès-verbaux**
- 5. Déboursés**
- 6. Période de questions**

ORDRE DU JOUR

A. Administration générale

1. Logo
2. Site Web
3. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation / Fleurir le Québec
4. Telus Québec / internet Haute Vitesse
5. Félix Francis Caron / garçon de Sonia Lévesque et Francis Caron
6. Olivier Octave Caron / garçon de Sonia Lévesque et Francis Caron
7. Fabrique de Luceville / demande
8. L'Industrie agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent / invitation

B. Sécurité publique

C. Transport

1. Rangs 3 Est et Ouest / accotement
2. Panneaux (approbation)
3. Transport adapté / résolution pour accepter la municipalité de St-Gabriel
4. Règlement ayant pour objet de modifier certains numéros civiques et la toponymie de certaines voies de communication sur le territoire de la municipalité de Sainte-Luce / **adoption - copie**
5. Règlement interdisant le virage à droite au feu rouge à certaines intersections / **adoption - copie**
6. Règlement interdisant la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils / **adoption - copie**
7. Enseignes / éclairages (**copie**)
8. Postes Canada / boîtes multiples

D. Hygiène du milieu

1. Soumission – aqueduc pour Rang 2 Est / **acceptation**
2. Soumission – pelle mécanique / Rang 2 Est – **acceptation**
3. Travaux Rang 2 Est / autorisation

E. Urbanisme

1. Rapport de l'inspecteur des bâtiments (**copie**)

F. Loisir et culture

1. Parc de jeu (secteur Luceville) **copie**
2. Carrefour de la littérature des arts et de la culture (**copie**)

G. Édifice et machinerie

1. Écran d'ordinateur

H. Divers

1. MRC de la Mitis / tournoi de golf le 1^{er} août 2004
2. Prix du patrimoine (**copie**)
3. Association pour l'intégration sociale / tournoi de golf le 19 juin (Club de golf des Saules)

129-2004

Ordre du jour

Proposé par: France St-Laurent
Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté

130-2004

Procès-verbaux

Attendu que les photocopies des procès-verbaux du 5 et 19 avril 2004 ont été adressés à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par Paul-Eugène Gagnon appuyé par Guy Caron et résolu à l'unanimité que le directeur général et secrétaire-trésorier soit dispensé d'en donner la lecture et les procès-verbaux soient adoptés.

Adopté

Suivi des procès-verbaux

Le maire fait la lecture de quelques résolutions.

FACTURES PAYÉES - AVRIL 2004

1	Rémunération élus - avril	2 147.10 \$
2	Rémunération employés - avril	24 452.85 \$
3	REER - avril	2 075.14 \$
4	Financière Banque National - règ. 389-97	21 712.29 \$
5	Entreprises Claveau Ltée - paiement #6	576.40 \$
6	Petite caisse - bulletin politique familiale	108.93 \$
7	A.D.M.Q. - congrès 2004	350.00 \$
8	Croix-Rouge - contribution 2004	290.80 \$

9	Caisse populaire - règ. naissance	75.00 \$
10	Réseau Environnement - conférence régionale 2004	160.00 \$
11	U.R.L.S. Bas-St-Laurent - adhésion 2004	200.00 \$
12	Fabrique de Luceville - location	680.98 \$
13	Groupe Réjean Claveau - contrat déneigement	15 310.21 \$
14	M. Bruno Brillant - déneigement rues	575.10 \$
15	Financière Manuvie	2 782.99 \$
16	Télus Québec - pagettes	325.40 \$
	- cellulaires	311.39 \$
17	Télus Mobilité - internet	25.25 \$
18	Hydro-Québec - éclairage public	1 736.55 \$
	- hygiène du milieu	1 544.55 \$
	- édifices municipaux	3 881.05 \$
19	Ministère de la Justice - infraction	52.00 \$
20	Musée de la mer de Pointe-au-Père - dîner commémoratif	350.00 \$
21	Cogeco Câble Inc. - internet	80.46 \$
22	Société canadienne des postes - lettres sondage	127.38 \$
23	Citicorp Finance - photocopieur	446.07 \$

TOTAL PAYÉ: 80 377.89 \$

FACTURES À PAYER - AVRIL 2004

1	Ministère du Revenu - remises avril	7 869.29 \$
2	Receveur général du Canada - remises avril	4 528.88 \$
3	Adjutor Pelletier - frais de déplacement	29.40 \$
4	Jean-Claude Molloy - frais de déplacement	41.26 \$
5	Petite caisse	394.81 \$
6	Télus mobilité - pagettes incendie	328.75 \$
7	SuperPages - inscription annuaire	23.12 \$
8	Club Papetier - papier/envel./encre	162.03 \$
9	Kopilab - cartouches d'encre	161.03 \$
10	Lyreco Inc. - stylo/bloc messages	23.30 \$
11	Fournitures et Ameublement du Québec - Petit Larousse	51.59 \$
12	Ressources Naturelles - avis de mutations	27.00 \$
13	PG Mensys - serv. technique	108.12 \$
14	Transcontinental Rimouski - enveloppes	281.81 \$
15	Laboratoire Biologie Aménagement B.S.L. - analyses	841.98 \$
16	Buanderie Le Blanchon - nettoyage	99.36 \$
17	Serrurier Clef Mobile - clefs	26.62 \$
18	Garage Gilles Desrosiers - essence ordinaire	250.94 \$
19	Garage St-Laurent - ordinaire sans plomb	146.80 \$
20	Pétroles Bilodeau - mazout #2	398.10 \$
21	Quincaillerie Ste-Luce-Luceville - écrous/peinture/verrou	166.60 \$
22	J.E. Goulet Enr - gants de travail	48.31 \$
23	Rona Le Rénovateur - roulettes/bois	76.55 \$
24	Pièces d'autos Rimouski - absorb/joints/démarrreur	283.20 \$
25	Dickner Inc. - rép. rouleau compact/rép plaque vib./calibrat.	1 451.74 \$
26	Métalium - fer	86.10 \$
27	Air Liquide - gaz	7.13 \$
28	Camions Peterbilt Rimouski - pièces	53.31 \$
29	Marius Amiot - réparation unité d'urgence	107.60 \$
30	Mécanique R.H. - pièces	239.28 \$
31	Denis St-Laurent - dégeler entrée d'eau	120.00 \$
32	Boivin et Gauvin - équipements incendie	3 257.76 \$
33	Marie-Ève St-Laurent - cours d'atelier de dessin	150.00 \$
34	Embouteillage Coca-Cola Ltée. - boissons	309.36 \$
35	S.P.A.R. Enr - patrouille avril 2004	402.59 \$
36	Sébastien Décor Inc. - toiles bureaux adm.	730.40 \$
37	Jean-Pierre St-Amand Inc. - réparation lampes de rue	261.97 \$

38	Servitech Inc. - dossier pisciculture des Cèdres	3 622.71 \$
39	Ville de Mont-Joli - transport adapté 1er versement	4 672.00 \$
40	J.R.M. Électrique Enr. - travaux salle comm./bureau	1 152.50 \$
41	Groupe Réjean Claveau - travaux de nettoyage de fossé	3 761.34 \$
42	Léonce Corriveau - dégelage tuyau	172.54 \$
43	Réal Huot - tuyau ondulé	75.57 \$
44	Quincaillerie Ste-Luce-Luceville - boyau/raccord	35.95 \$
45	Les Électriciens Pierre Roy - dégelage tuyau	316.32 \$
46	Deschênes et Fils - câbles	199.36 \$
47	Adjutor Pelletier - unité d'urgence	122.88 \$

TOTAL À PAYER: 37 677.26

TOTAL DES FACTURES À APPROUVER: 118 055.15 \$

Je, certifie par la présente que la municipalité de Sainte-Luce dispose des crédits suffisants pour effectuer le paiement des comptes dus au 30 avril 2004.

Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier

131-2004

Déboursés

Proposé par: France St-Laurent

Appuyé par: Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement des comptes dus au 30 avril 2004.

Adopté

Période de questions

L'arrivée du conseiller Gaston Beauchesne à 20h30

132-2004

Logo

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon

Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité de retenir les services de Imprim Art pour la conception d'un logotype original pour la municipalité de Sainte-Luce pour un montant de ± 700\$ plus taxes.

Adopté

133-2004

Site Web

Proposé par: France St-Laurent

Appuyé par: Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité de retenir les services de Lavoie Informatique pour la refonte du Site Web de la municipalité de Sainte-Luce selon l'offre de services pour un montant de 6 400 \$. Un montant de 3 000 \$ est prévu au budget 2004 et le solde sera pris à même le fonds d'administration.

Adopté

134-2004

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation / Fleurir le Québec

Proposé par: Martine Plante
Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité d'inscrire la municipalité de Sainte-Luce au concours Fleurir le Québec, concours national en horticulture ornementale, édition 2004.

Adopté

Telus Québec / internet Haute Vitesse /information

135-2004

Félix et Olivier Caron

Proposé par: Gilles Gagnon
Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité de verser un montant de 75 \$ dans chacun des comptes suivants: Félix Francis Caron et Olivier Octave Caron et ce selon le règlement des naissances.

Adopté

136-2004

Fabrique de Luceville

Considérant qu' une demande de refaire une partie du pavage dans la cour de l'église de Luceville a été déposée;

Considérant que la compagnie d'assurances de la Fabrique de Luceville exige de refaire une partie du pavage;

Par conséquent il est proposé par: Martine Plante
appuyé par: Paul-Eugène Gagnon

et résolu à l'unanimité de fournir gratuitement la machinerie avec l'opérateur (pelle, camion et compacteur) et le concassé nécessaire à la préparation du terrain avant la pose d'asphalte à la Fabrique de Luceville.

Adopté

137-2004

L'Industrie agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent / invitation

Proposé par: France St-Laurent
Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité de déléguer un membre du conseil municipal au Dîner-rencontre de L'industrie agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent qui aura lieu le mercredi 2 juin 2004 au Centre polyvalent de Saint-Gabriel. Le coût du dîner est de 40 \$ taxes incluses. Les frais de transport seront remboursés selon la politique de la municipalité.

Adopté

Jeunesse Canada Monde / reporté

138-2004

Règlements municipaux applicables par la Sûreté du Québec

Avis de motion est dûment donné par le conseiller Gilles Gagnon qu'à une prochaine session des règlements municipaux applicables par la Sûreté du Québec seront adoptés.

Règlement sur les animaux
Règlement sur les systèmes d'alarme
Règlement sur l'utilisation extérieure de l'eau
Règlement sur les nuisances publiques
Règlement sur le colportage
Règlement sur le stationnement
Règlements sur la sécurité, la paix et l'ordre

Adopté

139-2004

Service incendie / porte ouverte

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon
Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le service incendie de Sainte-Luce à une porte ouverte, samedi le 8 mai 2004 de 11h à 16h. Un don de 100 \$ est accordé au service incendie pour l'achat de prix de présence.

Adopté

Rangs 3 Est et Ouest / information

Panneaux / information

140-2004

Transport adapté / acceptation de la municipalité de St-Gabriel-de-Rimouski

Proposé par: Gaston Beauchesne
Appuyé par: Paul-Eugène Gagnon

Il est résolu à l'unanimité d'accepter l'ajout de la municipalité de St-Gabriel-de-Rimouski au service de Transport Adapté – La Roue de Vie.

Adopté

Règlement R2004-47

Règlement ayant pour objet de modifier certains numéros civiques et la toponymie de certaines voies de communication sur le territoire de la municipalité de Sainte-Luce.

Attendu que suite à la fusion des municipalités de Luceville et Sainte-Luce, il est nécessaire d'adopter un règlement concernant la modification des numéros civiques et la toponymie des voies de communication;

Attendu qu' en vertu des dispositions de l'article 631, 5^e alinéa du Code municipal, la municipalité de Sainte-Luce est autorisée à

modifier les numéros civiques et la toponymie des voies de communication sur son territoire;

Attendu que la Commission de toponymie du Québec a officialisé certains noms et que des changements doivent être effectués afin de les rendre conformes;

Attendu que Postes Canada recommande de modifier des numéros civiques sur certaines voies de communication;

Attendu qu'un avis de motion est donné par le conseiller Paul-Eugène Gagnon et le conseiller Guy Caron lors de la session du 2 février 2004;

Par conséquent, il est proposé par: Gaston Beauchesne
appuyé par : Paul-Eugène Gagnon

Il est résolu à l'unanimité que le présent règlement soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 L'achat et l'installation desdits numéros civiques qui sont modifiés sont à la charge du propriétaire.

ARTICLE 3 Changements des numéros civiques et la toponymie de certaines voix de communication.

Nom	Ancienne adresse	Nouvelle adresse
-----	------------------	------------------

Rue St-Louis pour Rue Louis-Ross

Gilberte Corbin	33, Rue St-Louis	33, Rue Louis-Ross
François Desrosiers	35, Rue St-Louis	35, Rue Louis-Ross
Gaétan Ross (loyer)	36, Rue St-Louis	36, Rue Louis-Ross
Jacques Paquet	37, Rue St-Louis	37, Rue Louis-Ross
Lucie Gagnon	38, Rue St-Louis	38, Rue Louis-Ross
Léo-Nil Thériault	39, Rue St-Louis	39, Rue Louis-Ross
François Dionne	40, Rue St-Louis	40, Rue Louis-Ross
Alphonse Ross	41, Rue St-Louis	41, Rue Louis-Ross
Réjean Bouchard	42, Rue St-Louis	42, Rue Louis-Ross
Marie-Louise Gagnon	44, Rue St-Louis	44, Rue Louis-Ross
Dominique Côté	46, Rue St-Louis	46, Rue Louis-Ross
Noëlla Nadeau	48, Rue St-Louis	48, Rue Louis-Ross
Noëlla Nadeau	48-B, Rue St-Louis	48-B, Rue Louis-Ross
Adjutor Pelletier	50, Rue St-Louis	50, Rue Louis-Ross
Denise Gaudreault	52, Rue St-Louis	52, Rue Louis-Ross
Pavillon Dionne Inc.	54, Rue St-Louis	54, Rue Louis-Ross
Laurier Albert	55, Rue St-Louis	55, Rue Louis-Ross
9046-8075, Québec inc.	56, Rue St-Louis	56, Rue Louis-Ross
Marcel Lechasseur	57, Rue St-Louis	57, Rue Louis-Ross
Gino Lévesque	58, Rue St-Louis	58, Rue Louis-Ross
Isidore Rioux	60, Rue St-Louis	60, Rue Louis-Ross

Rue Sainte-Luce par Rue des Rosiers

J.-Anselme Bérubé	33, Rue Ste-Luce	33, Rue des Rosiers
Marie-Jeanne Dumais	34, Rue Ste-Luce	34, Rue des Rosiers

Laurette Dechamplain	35, Rue Ste-Luce	35, Rue des Rosiers
Gilles Tremblay	36, Rue Ste-Luce	36, Rue des Rosiers
Robert Parent	37, Rue Ste-Luce	37, Rue des Rosiers
Raynald Boulanger	38, Rue Ste-Luce	38, Rue des Rosiers
Bernard Demers	39, Rue Ste-Luce	39, Rue des Rosiers
Pierre Rioux	40, Rue Ste-Luce	40, Rue des Rosiers
Sylvio Dallaire	41, Rue Ste-Luce	41, Rue des Rosiers
Régine Ross	42, Rue Ste-Luce	42, Rue des Rosiers
Estelle Desrosiers	43, Rue Ste-Luce	43, Rue des Rosiers
Hélène Larouche-Faucher	44, Rue Ste-Luce	44, Rue des Rosiers
Jean-Marie Ouellet	46, Rue Ste-Luce	46, Rue des Rosiers
Sylvie Dumont	47, Rue Ste-Luce	47, Rue des Rosiers
Denis Ross	48, Rue Ste-Luce	48, Rue des Rosiers
Marcel St-Laurent	49, Rue Ste-Luce	49, Rue des Rosiers
Réjean Boily	50, Rue Ste-Luce	50, Rue des Rosiers

Rue Ste-Luce pour Rue Des Rosiers (suite)

Jean-Marie Lavoie	51, Rue Ste-Luce	51, Rue des Rosiers
Odile Canuel St-Laurent	52, Rue Ste-Luce	52, Rue des Rosiers
Stéphane Michaud	53, Rue Ste-Luce	53, Rue des Rosiers
Jean-Yves Beaupré	54, Rue Ste-Luce	54, Rue des Rosiers
Nelson Desgagnés	55, Rue Ste-Luce	55, Rue des Rosiers
Réjean Fournier	56, Rue Ste-Luce	56, Rue des Rosiers
Carlo Lévesque	58, Rue Ste-Luce	58, Rue des Rosiers

Rue St-Pierre pour Rue St-Pierre Ouest

Christiane Pelletier	373, Rue St-Pierre	101, Rue St-Pierre Ouest
Sonia Litalien	370, Rue St-Pierre	102, Rue St-Pierre Ouest
Sonia Litalien		104, Rue St-Pierre Ouest
Sonia Litalien		106, Rue St-Pierre Ouest
Sonia Litalien		108, Rue St-Pierre Ouest
Rémi Roussel	369, Rue St-Pierre	109, Rue St-Pierre Ouest
Garage St-Laurent inc.	368, Rue St-Pierre	110, Rue St-Pierre Ouest
Charles-Yvan Gagnon	367, Rue St-Pierre	111, Rue St-Pierre Ouest
Marie-Paule Paquet	366, Rue St-Pierre	112, Rue St-Pierre Ouest
Mario Melançon	365, Rue St-Pierre	113, Rue St-Pierre Ouest
Jean-Paul Brisson	362, Rue St-Pierre	114, Rue St-Pierre Ouest
Raymond Chénard	361, Rue St-Pierre	115, Rue St-Pierre Ouest
Jacques Bouchard	315, Rue St-Pierre	117, Rue St-Pierre Ouest
Joseph-Marie Joubert	313, Rue St-Pierre	119, Rue St-Pierre Ouest
Charles-Raymond Lévesque	309, Rue St-Pierre	121, Rue St-Pierre Ouest
Antonio Tremblay	308, Rue St-Pierre	122, Rue St-Pierre Ouest
Christian Plante	305, Rue St-Pierre	123, Rue St-Pierre Ouest
Gilles Pelletier	300, Rue St-Pierre	124, Rue St-Pierre Ouest
Pauline St-Laurent	288, Rue St-Pierre	126, Rue St-Pierre Ouest
Valois Desgagnés	261, Rue St-Pierre	125, Rue St-Pierre Ouest
Magella Rodrigue	257-B, Rue St-Pierre	127, Rue St-Pierre Ouest
Chantal Tremblay	255, Rue St-Pierre	129, Rue St-Pierre Ouest
Josée Deschênes	251, Rue St-Pierre	131, Rue St-Pierre Ouest
Julien Garon	249, Rue St-Pierre	133, Rue St-Pierre Ouest
Richard Dallaire	247, Rue St-Pierre	135, Rue St-Pierre Ouest
Gervais Bernier	246, Rue St-Pierre	136, Rue St-Pierre Ouest
Richard Pelletier	243, Rue St-Pierre	137, Rue St-Pierre Ouest
Garage Raymond Turcotte (maison)	244, Rue St-Pierre	138, Rue St-Pierre Ouest
Garage Raymond Turcotte (garage)	242, Rue St-Pierre	140, Rue St-Pierre Ouest
		142, Rue St-Pierre Ouest

Rue St-Pierre pour Rue St-Pierre Ouest (suite)

Garage Raymond Turcotte (terrain)		144, Rue St-Pierre Ouest
Dany Dubé	214, Rue St-Pierre	146, Rue St-Pierre Ouest
Dany Dubé	214, Rue St-Pierre	148, Rue St-Pierre Ouest
Napoléon Pelletier	212, Rue St-Pierre	150, Rue St-Pierre Ouest
Carol Bouillon	209, Rue St-Pierre	151, Rue St-Pierre Ouest
Gilles Langlois	210, Rue St-Pierre	152, Rue St-Pierre Ouest
Michel Pineau	207, Rue St-Pierre	153, Rue St-Pierre Ouest
Alain Pelletier	206, Rue St-Pierre	154, Rue St-Pierre Ouest
Alain Pelletier	206, Rue St-Pierre	156, Rue St-Pierre Ouest
Stéphane Beaudin	204, Rue St-Pierre	158, Rue St-Pierre Ouest
Michel Lavoie	201, Rue St-Pierre	159, Rue St-Pierre Ouest
Martin Dubé	202, Rue St-Pierre	160, Rue St-Pierre Ouest

Rang 3 ouest

Nicole Vignola	90, Rang 3 Ouest	301, Rang 3 Ouest
Gino Roy	92, Rang 3 Ouest	303, Rang 3 Ouest
Claude Soucy	94, Rang 3 Ouest	305, Rang 3 Ouest
Auguste Ross	100, Rang 3 Ouest	307, Rang 3 Ouest
Auguste Ross (père)		309, Rang 3 Ouest
Langis Drapeau	303, Rang 3 Ouest	311, Rang 3 Ouest
Dany Larouche	305, Rang 3 Ouest	313, Rang 3 Ouest
Jean-Marie Gagnon	309, Rang 3 Ouest	315, Rang 3 Ouest
Dominique Carrier	311, Rang 3 Ouest	317, Rang 3 Ouest
Michel Lévesque	315, Rang 3 Ouest	319, Rang 3 Ouest
Nutrite	319, Rang 3 Ouest	321, Rang 3 Ouest

Rue St-Pierre pour Rue St-Pierre Est (Toute la rue au complet)

Même numéros civiques seulement ajouter "Est"

Rang 3 Est

Roland Lechasseur	300, Rang 3 Est	300, Rang 3 Est
Robin Lechasseur	302, Rang 3 Est	302, Rang 3 Est
Sylvain Vignola	302-A, Rang 3 Est	304, Rang 3 Est
Claire Fournier	306, Rang 3 Est	306, Rang 3 Est
Vacant		308, Rang 3 Est

Nom	Ancienne adresse	Nouvelle adresse
-----	------------------	------------------

Rang 3 Est (suite)

9107-1423 Qc inc.	303, Rang 3 Est	309, Rang 3 Est
Claire Malenfant (Thérèse)	306, Rang 3 Est	310, Rang 3 Est
9107-1423 Qc inc. (Garage)	303, Rang 3 Est	311, Rang 3 Est

Richard Pelletier	307, Rang 3 Est	313, Rang 3 Est
Alain Claveau	306-A, Rang 3 Est	314, Rang 3 Est

Vacant		315, Rang 3 Est
Daniel Claveau	306, Rang 3 Est	316, Rang 3 Est
Jean-Baptiste Claveau	307-A, Rang 3 Est	317, Rang 3 Est
Groupe Réjean Claveau	308, Rang 3 Est	318, Rang 3 Est
Martin Claveau	307-B, Rang 3 Est	319, Rang 3 Est
Vacant		320, Rang 3 Est
Mario Chénard	309, Rang 3 Est	321, Rang 3 Est
Donald Dubé	308-A, Rang 3 Est	322, Rang 3 Est
Vacant		323, Rang 3 Est
Réjean Claveau	310, Rang 3 Est	324, Rang 3 Est
Nelson Claveau	312, Rang 3 Est	326, Rang 3 Est
Edmond Pelletier	3324, Rang 3 Est	328, Rang 3 Est
Mario Claveau	317, Rang 3 Est	329, Rang 3 Est
Vacant		330, Rang 3 Est
Entreprises Claveau	319, Rang 3 Est	331, Rang 3 Est
2332-4148 Qc inc.	315, Rang 3 Est	333, Rang 3 Est
James Paulin	Rang 3 Est	335, Rang 3 Est
Martin Roussel	321, Rang 3 Est	337, Rang 3 Est
Jean-François Lussier	316, Rang 3 Est	338, Rang 3 Est
Réjean St-Laurent	323, Rang 3 Est	339, Rang 3 Est
Pisciculture des Cèdres	323, Rang 3 Est	341, Rang 3 Est
Vacant		344, Rang 3 Est
Rodrigue Lavoie	334, Rang 3 Est	346, Rang 3 Est
Guy Thibault	336, Rang 3 Est	350, Rang 3 Est
Gaston Beaudoin	338, Rang 3 Est	352, Rang 3 Est
Marcel Moreau	338, Rang 3 Est	354, Rang 3 Est
Marc Desrosiers	338, Rang 3 Est	356, Rang 3 Est
Françis Côté	340, Rang 3 Est	358, Rang 3 Est
Louis-Philippe Côté	340, Rang 3 Est	360, Rang 3 Est
Guy Côté	341, Rang 3 Est	361, Rang 3 Est
Vacant		363, Rang 3 Est

Nom	Ancienne adresse	Nouvelle adresse
-----	------------------	------------------

Rue St-Alphonse

Réjean Miousse	63-B, Rue St-Alphonse	65, Rue St-Alphonse
Rodrigue St-Laurent	65, Rue St-Alphonse	67, Rue St-Alphonse

Route du Fleuve Est

Serge St-Onge	22, Route du Fleuve Est	22-A, Route du Fleuve Est
Serge St-Onge (logement)		22-B, Route du Fleuve Est
Réjean St-Laurent	173, Route du Fleuve Est	173-A, Route du Fleuve Est
Réjean St-Laurent (logement)		173-B, Route du Fleuve Est

Route 132 Ouest

Francine Charest	270, Route 132 Ouest	270-A, Route 132 Ouest
Francine Charest (logement)	270-B, Route 132 Ouest	270-B, Route 132 Ouest

Rue Bouchard

Carl Ferlatte	50, Rue Bouchard	50-1, Rue Bouchard
Carl Ferlatte		50-2, Rue Bouchard
Carl Ferlatte		50-3, Rue Bouchard

Route 298

Yvan Maltais	55, Route 298	145, Route 298
Lucien Paradis	57, Route 298	147, Route 298
Claudette Corbin	100, Route 298	200, Route 298

ARTICLE 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

Adopté

RÈGLEMENT NUMÉRO : R-2004-50

RÈGLEMENT INTERDISANT LE VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE À CERTAINES INTERSECTIONS

Attendu que l'article 359.2 du Code de la sécurité routière (L.R.Q.,c.C-24.2) permet à une personne responsable de l'entretien d'un chemin public de déterminer, par une signalisation appropriée, les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par le conseiller Guy Caron, à une séance du Conseil municipal de la municipalité de Sainte-Luce tenue le 5 avril 2004 et inscrit au livre des délibérations sous le numéro 103-2004;

En conséquence il est proposé par: Gaston Beauchesne
appuyé par: Gilles Gagnon
et résolu à l'unanimité :

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ, par le règlement numéro R-2004-50, sujet à toutes les approbations requises, comme suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre de Règlement interdisant le virage à droite à un feu rouge à certaines intersections.

ARTICLE 2

Le virage à droite à un feu rouge est interdit aux approches des intersections, qui sont indiquées sur le plan annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

- Intersection des routes 132 et 298 et Côte de l'Anse, approche Nord

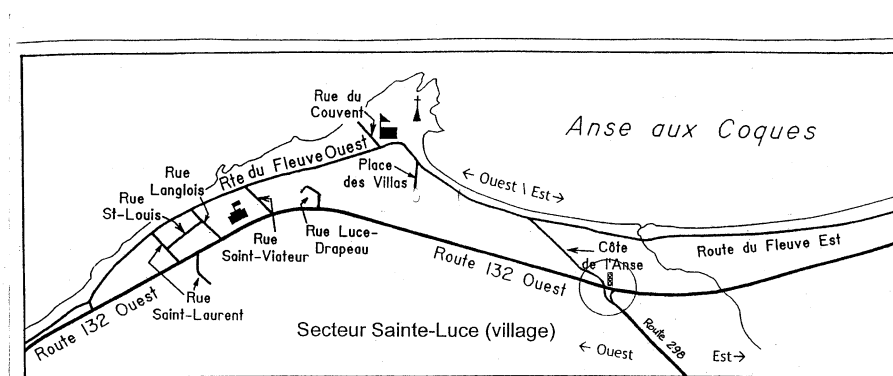
Le virage à droite à un feu rouge est interdit aux approches des intersections indiquées à l'annexe « A » du présent règlement et illustrées sur une carte du réseau routier municipal.

ARTICLE 3

Quiconque contrevient à l'article « 2 » du présent règlement commet une infraction et est passible de l'amende prévue à l'article 509 du Code de la sécurité routière soit de 100 \$ à 200 \$.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi



ANNEXE A
INTERDICTION DE "VIRAGE À DROITE" À UN FEU ROUGE
INTERSECTION DE LA ROUTE 132 / ROUTE 298 et CÔTE DE L'ANSE, APPROCHE NORD

Adopté

RÈGLEMENT R-2004-51

RÈGLEMENT INTERDISANT LA CIRCULATION DES CAMIONS, DES VÉHICULES DE TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT ET DES VÉHICULES-OUTILS.

ATTENDU QUE le paragraphe 5° de l'article 626 du *Code de la sécurité routière (L.R.Q., c.C-24.2)* permet à la municipalité d'adopter un règlement pour prohiber des véhicules routiers sur son territoire;

ATTENDU QU' il est nécessaire de réglementer la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils sur les chemins publics dont l'entretien est à la charge de la municipalité afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par la conseillère France St-Laurent lors d'une séance du conseil tenue le 5 avril 2004;

En conséquence il est proposé par: Guy Caron
appuyé par: Martine Plante
et résolu à l'unanimité

qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le présent règlement porte le titre de *Règlement relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils* et le préambule qui précède en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

camion : un véhicule routier, d'une masse nette de plus de 3 000 kg fabriqué uniquement pour le transport de biens, d'un équipement qui y est fixé en permanence et de biens;

véhicule-outil : un véhicule routier, autre qu'un véhicule monté sur un châssis de camion, fabriqué pour effectuer un travail et dont le poste de travail est intégré au poste de conduite du véhicule. Pour les fins de cette définition, un châssis de camion est un cadre muni de l'ensemble des composantes mécaniques qui doivent se retrouver sur un véhicule routier fabriqué pour le transport de personnes, de marchandises ou d'un équipement;

véhicule de transport d'équipement :

un véhicule routier dont la masse nette est de plus de 3 000 kg utilisé uniquement pour le transport d'un équipement qui est fixé en permanence et de ses accessoires de fonctionnement. Ne sont pas visés par cette définition les véhicules d'urgence et les véhicules servant ou pouvant servir au transport d'autres biens;

véhicule routier:

un véhicule motorisé qui peut circuler sur un chemin; sont exclus des véhicules routiers les véhicules pouvant circuler uniquement sur rails et les fauteuils roulants mus électriquement; les remorques, les semi-remorques et les essieux amovibles sont assimilés aux véhicules routiers;

livraison locale:

la livraison effectuée dans une zone de circulation interdite et signalisée par un panneau qui autorise les conducteurs de camion, de véhicule de transport d'équipement et de véhicule-outil à circuler dans cette zone de circulation interdite afin d'effectuer l'une ou l'autre des tâches suivantes sur cette route:

- prendre ou livrer un bien;
- fournir un service;
- exécuter un travail;
- faire réparer le véhicule;
- conduire le véhicule à son point d'attache

point d'attache:

le point d'attache du véhicule fait référence au lieu d'affaires de l'entreprise, c'est-à-dire au lieu de remisage du véhicule, au bureau, à l'entrepôt, au garage, ou au stationnement de l'entreprise.

ARTICLE 3

La circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils est interdite sur les chemins suivants:

Rang 3 Est
Rang 3 Ouest
Route du Fleuve Est
Route du Fleuve Ouest
Côte de l'Anse
Rang 4 Ouest

lesquels sont indiqués sur le plan annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante:

ARTICLE 4

L'article 3 ne s'applique pas aux camions, aux véhicules de transport d'équipement et aux véhicules-outils qui doivent se rendre à un point auquel ils ne peuvent accéder qu'en pénétrant dans la zone de circulation interdite afin d'y effectuer l'une ou l'autre des tâches visées par la livraison locale.

En outre, il ne s'applique pas:

- a) aux véhicules hors normes circulant en vertu d'un permis spécial de circulation autorisant expressément l'accès au chemin interdit;
- b) à la machinerie agricole, aux tracteurs de ferme, et aux véhicules de ferme, au sens du *Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers* (décret 1420-91 du 16 octobre 1991);
- c) aux dépanneuses.

Les exceptions prévues au présent article sont indiquées par une signalisation du type P-130-P ou P-130-20 autorisant la livraison locale.

ARTICLE 5

À moins d'indications contraires sur le plan annexé au présent règlement, chaque chemin interdit ou partie de chemin interdit forme une zone de circulation interdite. Toutefois, s'ils sont contigus, ils forment une même zone de circulation interdite.

Lorsque lesdits chemins et un chemin interdit que le ministère des Transports ou une autre municipalité entretient sont contigus, ils font partie, à moins d'indications contraires, d'une zone de circulation interdite commune comprenant tous les chemins interdits contigus.

La zone de circulation interdite est délimitée par des panneaux de signalisation qui doivent être installés, conformément au plan annexé au présent règlement, aux extrémités des chemins interdits qui en font partie, à leur intersection avec un chemin où la circulation est permise. Ces panneaux de signalisation doivent être du type P-130-1 auxquels est joint le panneau P-130-P, ou du type P-130-20.

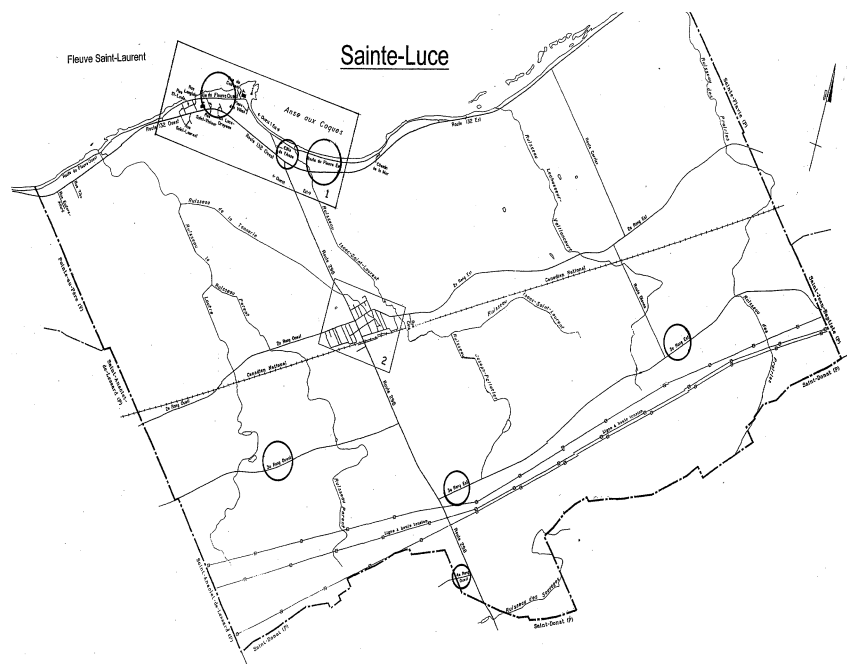
Ailleurs qu'aux extrémités de la zone de circulation interdite, les chemins interdits peuvent être indiqués par une signalisation d'information du type P-130-24 qui rappelle la prescription P-130-P ou P-130-20, notamment aux extrémités du territoire municipal.

ARTICLE 6

Quiconque contrevient à l'article "3" commet une infraction et est passible d'une amende identique à celle prévue au *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c.C-24.2)

ARTICLE 7 Le présent règlement abroge et remplace les règlements #98-241 et #372-95.

ARTICLE 8 Le présent règlement entrera en vigueur dès qu'il aura reçu l'approbation du ministre des Transports conformément à l'article 627 du *Code de la sécurité routière*.



Adopté

141-2004

Enseignes / éclairages

Proposé par: Martine Plante
Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité de retenir les services de J.R.M. Électrique enr. pour l'éclairage des panneaux de la municipalité de Sainte-Luce aux entrées est et ouest de la route du Fleuve et aux entrées nord et sud de la Route 298 du secteur de Luceville, au montant de 2 990 \$ taxes exclues.

Adopté

Ouverture des soumissions

Matériel d'aqueduc

Ouverture: 28 avril 2004

Réal Huot inc.	40 863.25 \$
Wolseley	41 407.07 \$
EMCO	40 948.68 \$

142-2004

Soumission – aqueduc pour Rang 2 Est

Proposé par: Gilles Gagnon
Appuyé par: Paul-Eugène Gagnon

Il est résolu à l'unanimité de retenir la soumission conforme de Réal Huot inc. pour l'achat de matériel d'aqueduc au montant de 40 863.25 \$ taxes exclues concernant le prolongement d'aqueduc sur le 2^e Rang Est. Ce montant est pris à même le règlement d'emprunt numéro R-2003-38.

Adopté

Ouverture des soumissions

Location d'excavatrice

Ouverture: 28 avril 2004

Les Excavations Dany Desrosiers inc. Komatsu PC 200 LC6/ 80 \$/heure

Entreprises Claveau Ltée Caterpillar 325 BL / 104.89 \$/heure
Caterpillar 330 L / 109.89 \$/heure
Caterpillar 235 / 109.89 \$/heure

Excavations Gilbert Michaud Caterpillar EL 200B / 82.50 \$/heure
John Deere 490 / 70.50 \$/heure
Deere 270 LC /98 \$/heure

Le Groupe Réjean Claveau Ltée Hyundai 160 LCD-3 / 72.50 \$/heure
Caterpillar 235 C Trencher / 105 \$/heure

143-2004

Soumission – pelle mécanique

Proposé par: Gaston Beauchesne
Appuyer par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité de retenir la soumission conforme de Excavations Gilbert Michaud pour la location d'excavatrice " John Deere 490 pour l'exécution des travaux pour le prolongement du réseau d'aqueduc du 2^e Rang Est au taux de 70.50 \$/heure. Ce montant est pris à même le règlement d'emprunt numéro R-2003-38.

Adopté

144-2004

Travaux 2^e Rang Est / autorisation

Proposé par: Guy Caron
Appuyé par: Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'exécution des travaux fait en régie pour le prolongement du réseau d'aqueduc du 2^e Rang Est et à procéder à l'engagement du personnel nécessaire à ces travaux.

Adopté

145-2004

Delfar experts-conseils / services professionnels

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon
Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité de retenir les services professionnels de Delfar experts-conseils concernant le prolongement d'aqueduc du 2^e Rang Est qui consiste à:

- contrôler les fiches techniques des matériaux
- préparer un plan de gestion de la circulation
- préparation de dessins complémentaires montrant des détails de construction
- rédiger un rapport de conformité des travaux

et ce pour un montant de 1 900 \$, lequel montant est pris à même le règlement d'emprunt R-2003-38.

Adopté

- Acc. rec. **Accusé réception**
- Le conseil municipal accuse réception du rapport de l'inspecteur des bâtiments en date du 28 avril 2004.
- 146-2004 **Parc de jeu (secteur Luceville)**
- Proposé par: France St-Laurent
Appuyé par: Guy Caron
- Il est résolu à l'unanimité de donner son appui concernant la demande de soutien financier présentée par la Corporation des Loisirs de Luceville pour le projet "Parc de jeu". La municipalité accepte de participer financièrement pour un montant de 16 060 \$ dont 5 000 \$ est prévu au budget, 5 500 \$ sera pris à même le fonds d'administration et 5 560 \$ en équipement et main d'œuvre.
- Adopté
- 147-2004 **Carrefour de la littérature des arts et de la culture**
- Proposé par: Martine Plante
Appuyé par: Gilles Gagnon
- Il est résolu à l'unanimité de faire un don de 25 \$ au Carrefour de la littérature, des arts et de la culture dans le cadre de sa Tournée d'auteurs organisée en mai de chaque année.
- Adopté
- 148-2004 **Écran d'ordinateur**
- Proposé par: Guy Caron
Appuyé par: Gilles Gagnon
- Il est résolu à l'unanimité de faire l'achat d'un écran d'ordinateur pour le bureau de la secrétaire-trésorière adjointe qui chez Bureau en Gros au montant de 549 \$ taxes exclues.
- Adopté
- MRC de la Mitis / tournoi de golf – reporté**
- 149-2004 **Prix du Patrimoine**
- Considérant les démarches du conseil municipal dans le but de revaloriser le patrimoine culturel.
Considérant l'adoption d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).
Pour ces raisons, il est proposé par: Gaston Beauchesne, appuyé par: Guy Caron et résolu à l'unanimité d'inscrire la municipalité de Sainte-Luce au Prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent dans la catégorie "Prix liés à la sauvegarde, à la restauration et à la conservation".
- Adopté
- Association pour l'intégration sociale / tournoi de golf – refusé**

Félicitations

Il est résolu à l'unanimité de donner une motion de félicitations à Madame Nicole Dumont et Monsieur Jean Gallant de la Maison Gallant, gîte touristique, pour le prix d'excellence (coup de cœur du public) décerné par la Fédération des agriculteurs, région Bas Saint-Laurent.

Adopté

Correspondance

- ° Postes Canada
- ° Environnement Canada
- ° Ministère des Affaires municipales du Sport et du Loisir /
mesures d'intervention
- ° Commission de protection du territoire agricole /
 - ° dossier Alain St-Laurent
 - ° Dossier Abattoir de Luceville
- ° Ministère des Transports:
 - ° Permis d'intervention
 - ° subvention de 12 655\$ réseau local
 - ° rapport de police
- ° Commission des normes du travail/prévenir le harcèlement
- ° Ministère de l'Environnement :
 - ° extension des réseaux pour desservir le lot 118
 - ° Programme de suivi du rejet des eaux usées
- ° Les Enduits S.M. Enr.
- ° Les Transporteurs en Vrac de Rimouski Inc./offre de service
- ° Delfar / Offre de service professionnel
- ° Roy, Beaulieu Carrier / Société des récifs artificiels de l'Estuaire du Québec
- ° Marc Gallant et Hélène Palasse / débordement du ruisseau à la Loutre
- ° Pavillon de Luceville / relocalisation des pensionnaires en cas de sinistre
- ° Table Québécoise / l'herbe à poux
- ° Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée
- ° Assurances vie / assurance collective
- ° Rapport d'accident / centre communautaire de Sainte-Luce
- ° Rapport d'infraction de l'inspecteur des bâtiments / 104, Route du fleuve Est.
- ° CSST
- ° Muni express
- ° Bulletin AST
- ° Dernière Heure
- ° Mini scribe
- ° Spectralité
- ° Technisol / offre de service

Période de questions**Levée d'assemblée**

Proposé par Martine Plante et résolu à l'unanimité qu'à 21:50 la session soit ajournée au 17 mai 2004 à 20 heures.

Adopté

